



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 2018-46**

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 2 octobre 2018, le conseil de ville a adopté le règlement 2018-46 établissant le taux du droit de mutation à percevoir sur le transfert de tout immeuble situé sur le territoire de la Ville de Val-d'Or dont la base d'imposition est de 500 001 \$ et plus.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe de l'hôtel de ville, pendant les heures d'ouverture.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 10 octobre 2018.

**Me ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**

